



## Thème 2 définitif

# Collège

La ministre continue de vanter la mise en place de la réforme collège. Pourtant, les résultats sur le terrain ne trompent pas. La réforme collège avançait comme objectif prioritaire de redonner de l'égalité dans une école qui était profondément inégalitaire. Résultat, pendant que certains collèges s'enferment dans la limitation à 26h de cours, d'autres trouvent des astuces pour augmenter le temps scolaire. En toute impunité, l'école privée s'est empressée de ne pas mettre en œuvre la réforme en proposant des activités variées en plus des cours et un temps scolaire plus long. A force de diminuer les exigences et les moyens, les collèges vont s'aligner sur le plus petit dénominateur commun pendant que certains continueront à bénéficier d'un système scolaire plus avantageux, mais payant !

La mise en place des AP et des EPI a donné beaucoup de travail aux enseignants. Nombreux sont ceux qui, pourtant volontaires au départ, deviennent très critiques et mesurent les conséquences sur l'apprentissage des élèves.

La réforme collège affaiblie la place de l'EPS dans le collège :

- 30% des dispositifs des « plus » de l'EPS obligatoire (option sportive, heures non nageurs...) ont été supprimés. Des collèges ont donc dû stopper des dispositifs qui pourtant avaient fait leur preuve sur la motivation et les apprentissages des élèves. Le soutien des élèves en difficulté en EPS est pourtant une nécessité.
- Certaines collectivités territoriales ont pris prétexte de l'absence d'épreuve en EPS au DNB ou des programmes non contraignants, pour supprimer les subventions ou suspendre la construction des installations sportives programmées.
- Des collèges ont réduit le nombre d'heures en EPS, notamment en 3<sup>ème</sup>, pour proposer à la place des heures d'AP dans une autre discipline prétextant que de toute façon elle n'est plus évaluée au DNB.

Le collège a besoin d'une réforme en profondeur qui puisse réellement permettre la réussite de tous les élèves à la maîtrise de savoirs ambitieux.

Sur la base de l'expérience des dispositifs d'enseignements que la discipline EPS met en place, nous faisons des propositions pour la discipline et pour le collège plus globalement.

Nous portons l'idée que le temps obligatoire peut être allongé en le pensant différemment et en variant ses formes d'organisation.

Dans l'année scolaire, les équipes pédagogiques peuvent organiser des semaines qui sortent de l'emploi du temps « classique » pour organiser des stages massés d'apprentissage (sur place ou voyages). Dans le respect et le choix des personnels, des projets peuvent permettre de varier les regroupements d'élèves et proposer d'autres formes d'organisation de l'enseignement.

### Une école à 4 temps

Le SNEP-FSU propose d'augmenter le temps scolaire, de mettre en place une école à 4 temps obligatoires et de mieux articuler l'ensemble :

- Une semaine de 4 jours avec une amplitude de 7h par jour et le mercredi matin.
- Une pause méridienne de 1h30.
- Un mercredi après-midi réservé au sport scolaire.

Cela donne une amplitude semaine de 32h.

- Un temps de leçons disciplinaires obligatoires de 27h pour l'ensemble des classes. Les horaires d'EPS sont alignés sur l'horaire de 6<sup>ème</sup> et l'ensemble des élèves à 4h d'EPS par semaine. Ce temps de cours repensé dans un autre découpage programmatique alternera des temps de leçons, d'entraînements et d'évaluations.
- Un temps de travail personnel de 3h par élève pour réaliser ses devoirs, pour les enfants les plus autonomes ou avec l'aide d'un enseignant.
- Un temps de projets disciplinaires ou interdisciplinaires. Chaque élève a, par an, un projet disciplinaire ou interdisciplinaire. Il peut prendre la forme d'un approfondissement d'un sujet porté par une discipline ou d'un projet qui articule disciplines et questions sociétales. Il pourra déboucher sur la réalisation d'une « œuvre », qu'elle soit pratique ou théorique.
- Un temps de pratique culturelle sur le modèle du sport scolaire. Les enseignants pourraient disposer dans leur service d'un forfait culturel pour organiser des pratiques culturelles en continuité de leur enseignement : la chorale (qui existe déjà), ou ateliers de théâtre, scientifiques, des défis mathématiques ou de langue vivante... Ces ateliers pourraient s'organiser sur la pause méridienne ou en fin de journée sur un créneau de 16h à 18h. La pause méridienne pouvant aussi être investie par les clubs socioéducatifs des collèges pour déployer des activités notamment à destination des demi-pensionnaires.

Les élèves qui auraient des options d'approfondissement ou options sportives réaliseraient ces activités en priorité sur l'horaire de fin de journée (par exemple de 16h/18h).

Un élève aurait pour résumer, dans son temps obligatoire 27h de cours, 3h de travail personnel, 2h de projet d'approfondissement et la possibilité de faire du sport scolaire et des activités culturelles.

### **La liaison école-collège et les programmes**

La scolarité primaire est déterminante. Toutes choses étant égales par ailleurs, le niveau d'acquis en 6<sup>e</sup> joue plus sur le destin scolaire des jeunes que le sexe, l'origine sociale, le lieu de résidence, le type d'établissement, ou encore l'âge d'entrée en 6<sup>e</sup> ([INSEE, 2017](#)). Les horaires d'EPS en primaire doivent être respectés.

Le SNEP propose dans ses programmes alternatifs, des fiches APSA dont la progressivité des apprentissages va du cycle 2 au cycle 4. Il a proposé que certaines APSA soient prioritaires en primaire et par conséquent plus souvent programmées qu'aujourd'hui.

En EPS, la liaison école-collège prenait déjà différentes formes (rencontres entre élèves, vécu d'évènements en commun, rencontres entre AS, USEP-UNSS) la plupart du temps en co-intervention PE-professeur-e d'EPS, parfois avec l'intervention d'un-e professeur-e d'EPS en surnombre sur quelques heures dans l'école (natation par exemple). L'actuel cycle 3 ne doit pas être un prétexte à une remise en cause des horaires obligatoires du collège en EPS ou dans les autres disciplines, ni un moyen d'instaurer la polyvalence au collège. Cela suppose que des moyens spécifiques et des postes supplémentaires de professeur-e-s d'EPS soient créés dans les collèges, pour que le temps consacré à des projets de liaison école/collège soit intégré dans le service des enseignant-e-s. Le SNEP propose que les équipes d'école et de collège aient la possibilité d'innover en la matière, cela pouvant aller jusqu'à l'intervention des professeurs d'EPS dans l'école primaire en co intervention avec les professeurs des écoles. Il propose que des formations communes et des recherches puissent se développer, et qu'un bilan soit fait dans le cadre d'observatoires académiques dans lesquels CPD et formateurs-trices STAPS et ESPE doivent avoir toute leur place. **L'accès des écoles primaires à des installations sportives est essentiel pour le développement de l'EPS.**

### **En EPS**

L'enseignement de l'EPS comprend plusieurs temps articulés.

**Un temps de cours obligatoire pour tous et toutes qui devrait progressivement être de 4h pour tous les niveaux du collège.**

Ces deux séquences de 2h permettront de mieux articuler l'étude des APSA (qualité des acquisitions, diversité culturelle). Elles s'inscrivent dans la logique des différents rapports (Juanico-Deguilhem dernièrement) qui soulignent le besoin d'activité physique accru des jeunes et l'impact sur leur santé.

Dans cet horaire obligatoire, couplé à une diminution des effectifs de classe, les équipes d'EPS programmeront des APSA pour articuler découverte, stabilisation et approfondissement dans au moins une activité pour atteindre des compétences de plus haut niveau. L'objectif poursuivi est de faire accéder l'ensemble des élèves à cette phase d'approfondissement. Le volume horaire nécessaire à l'atteinte de l'objectif sera déterminé par les équipes pédagogiques, probablement supérieur à 60h de programmation sur l'ensemble de la scolarité au collège.

Une polyvalence raisonnable au regard des conditions de pratique (les activités artistiques, si elles ne sont pas programmées en approfondissement, devront l'être obligatoirement dans cette partie. C'est un enjeu important de culture commune).

Une ouverture sur de nouvelles expériences sous forme de découverte est aussi possible (cf. nos « programmes alternatifs »).

### **L'ouverture dans tous les collèges, d'une option sportive ou artistique avec une exigence de participation de garçons et filles**

Ces options sportives dans tous les collèges peuvent devenir un levier pour retrouver une mixité sociale. Le choix des activités veillera à ne pas accentuer l'enfermement de certains établissements ou alimenter les contournements de carte scolaire pour éviter la création de collèges ghettos. Le souci d'offrir cette possibilité à égalité pour les garçons et les filles devra être permanent.

Chaque collège aura une dotation de 6h pour mettre en place cette option sportive ou artistique.

Les élèves de l'option sont obligatoirement inscrits dans les compétitions ou les rencontres artistiques du sport scolaire. Dans ce cadre, l'UNSS repensera ses compétitions et ses rencontres pour différencier le niveau de rencontre entre les élèves optionnels et les élèves issus des collèges sans option. Le lien avec le monde fédéral est à repenser dans des formes nouvelles à inventer pour sortir des dispositifs actuels des sections sportives, réserves du renouvellement de l'élite des fédérations.

### **Des passages obligés dans sa scolarité**

Chaque élève devrait, au cours de sa scolarité obligatoire, avoir la possibilité de participer à des événements importants dans la construction d'un jeune et d'un futur adulte cultivé.

Ces événements, en lien avec les savoirs étudiés, vont participer à leur donner sens et vie.

Les élèves devront au cours de leurs 4 années en collège :

- Vivre au moins un événement culturel comme finalisation d'un cycle d'apprentissage en EPS. Un tournoi de sport co ou un cross.
- Vivre un spectacle de danse, dans le cadre des enseignements de l'EPS.
- Aller voir un spectacle de danse ou une pièce de théâtre et visiter un musée.
- Faire un voyage scolaire pour pratiquer des APPN.
- Apprendre à nager et à faire du vélo.

**Nombre de votants : 206**

**Pour : 204**

**Contre : 0**

**Abst : 2**

**NPPV : 0**

**Texte adopté à 99,3%**